



Critères d'admissibilité au répertoire

- ❖ Organisme dont la mission concerne la culture et le patrimoine
- ❖ Entreprise culturelle
- ❖ Travailleur.euse culturel.le
- ❖ Artiste ou artisan, amateur ou professionnel, offrant un service dans l'une des 9 disciplines :
 - Artisanat
 - Arts de la scène
 - Arts médiatiques
 - Arts visuels
 - Littérature
 - Loisir culturel
 - Métiers d'art
 - Muséologie
 - Patrimoine et archives
- ❖ Municipalité offrant des activités de loisir culturel sur une base régulière
- ❖ Lieu de résidence ou siège social dans l'une des municipalités suivantes :

Beauceville	Sainte-Marie	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Courcelles-Saint-Évariste	Saint-Éphrem-de-Beauce	Saint-Philibert
Frampton	Saint-Frédéric	Saint-René
La Guadeloupe	Saint-Gédéon-de-Beauce	Saints-Anges
Lac-Poulin	Saint-Georges	Saint-Séverin
Notre-Dame-des-Pins	Saint-Hilaire-de-Dorset	Saint-Simon-les-Mines
Saint-Alfred	Saint-Honoré-de-Shenley	Saint-Théophile
Saint-Benoît-Labre	Saint-Isidore	Saint-Victor
Saint-Bernard	Saint-Joseph-de-Beauce	Scott
Saint-Côme-Linière	Saint-Joseph-des-Érables	Tring-Jonction
Sainte-Hénédine	Saint-Jules	Vallée-Jonction
Saint-Elzéar	Saint-Lambert-de-Lauzon	
Sainte-Marguerite	Saint-Martin	